

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## ÉLECTION SÉNATORIALE

DU 31 MAI  
CANDIDAT RÉPUBLICAIN

**D<sup>r</sup> A. RELHIÉ**

Conseiller Général  
Membre de la commission départementale  
Ancien Maire de Cahors  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Cahors, le 25 Mai

## Tribune Electorale

CANTON DE SOULLAC

22 mai 1891.

Monsieur le Directeur,

De plus en plus on constate dans nos campagnes un progrès réel, très sensible, dans les mœurs électorales.

A la veille de l'élection sénatoriale, les Délégués, diversement sollicités, restent en complète possession d'eux-mêmes, lisent tout, écoutent tout, sans se laisser aveugler ni entraîner; et l'on peut être certain que tous les efforts qu'on pourrait tenter contre leur inaltérable bon sens resteront inutiles.

Cependant, on avait pu remarquer, au début de la campagne, que la formule, en apparence si simple, au moyen de laquelle d'habiles tacticiens avaient présenté la prétention de Figeac de s'attribuer le nouveau Sénateur, avait d'abord pris cours et faisait son petit chemin, sous les dehors séduisants d'un acte de justice à accomplir.

Mais, l'illusion n'a pas été longue, et il a suffi de gratter un peu l'écorce pour voir dans ce moyen un simple truc imaginé dans l'intérêt d'un candidat, M. Pauliac, croit-on.

A ce propos, j'ai assisté dimanche à un

entretien de trois délégués de mes amis, qui vient à l'appui de ce que je dis plus haut du jugement de nos électeurs.

Après avoir examiné, pesé les raisons pour et contre les revendications de Figeac, les trois interlocuteurs en sont arrivés à se dire ceci :

« En définitive, si le Sénateur à nommer ne doit être que pour Figeac, pourquoi nous consulte-t-on, — nous qui sommes de l'arrondissement de Gourdon ? — Il serait plus juste de n'appeler au vote du 31 mai que les délégués de Figeac, puisqu'ils sont les seuls intéressés.

» Mais, s'il en est autrement, et que le nouveau Sénateur doive être pour le département tout entier, nous ne voyons pas de quel droit Figeac voudrait nous obliger à prendre un de ses candidats.

» Et, alors, pourquoi choisissons-nous M. Pauliac, encore peu connu, plutôt que tout autre ?

» Est-il plus instruit, plus capable et, surtout, plus républicain que M. le docteur Relhié, l'ancien Maire de Cahors, le vieil ami de Gambetta ?

» Et si nous avons un service à demander auprès de la Préfecture, puisqu'on parle tant de la résidence du candidat, M. Relhié, qui habite Cahors, serait bien plus à portée de nous être utile. »

Là dessus, les trois délégués se sont séparés en se promettant de voter pour M. Relhié, qu'ils savent être d'ailleurs l'ami de nos Sénateurs et de nos Députés.

J'étais, avant-hier, dans le canton de Gramat, et j'y ai acquis la certitude que là, comme ici, la candidature de M. Relhié fait de rapides progrès.

L'opinion générale est qu'il sera l'élu du 31 mai.

Recevez, etc., etc. Un délégué.

Nous lisons dans l'*Alliance Républicaine*.

On nous assure que M. Pauliac prétend, dans l'arrondissement de Gourdon particulièrement, que notre ami M. le sénateur de Verninac appuie sa candidature de tous ses efforts.

Or, nous pouvons affirmer, et nous le savons de source certains, que M. de Verninac restera absolument neutre dans cette élection.

Les quatre républicains en présence n'ont pas les mêmes mérites, mais tous sont les amis de M. de Verninac, tous ses électeurs, et nous n'avons pas besoin de donner d'autres témoignages pour affirmer que la NEUTRALITÉ de M. de Verninac est absolument commandée par les circonstances.

M. de Verninac a d'ailleurs annoncé cette neutralité aux quatre intéressés.

Il a confirmé encore mardi sa parole au milieu de la gare de Capdenac, lors du passage du Président de la République.

\*\*\*

La note de l'*Alliance* est d'une importance capitale et mérite d'être connue de tous les délégués. Il ne faut laisser s'accréditer parmi les électeurs sénatoriaux ces bruits intéressés de nature à faire jouer à la représentation du Lot un rôle contraire à sa dignité et à ses intentions réelles.

L'*Alliance* a bien fait de rétablir la vérité.

## INFORMATIONS

### LA TRIPLE ALLIANCE

Une dépêche de Rome nous assure que des négociations pour le renouvellement de la Triple Alliance commenceront au mois d'août.

Le texte définitif en sera arrêté à Monza, entre Guillaume II et Humbert et les deux chanceliers Caprivi et di Rudini.

La date extrême de cette entrevue serait déjà fixée.

### INCIDENT DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Vendredi matin, à Tarbes, comme M. Carnot quittait l'hôpital Saint-Frai, un huissier qu'on croit ne pas jouir de la plénitude de ses facultés, s'est avancé jusqu'à la voiture présidentielle.

Arrivé là, il est monté sur le marche-pied en poussant divers cris.

Ce malheureux a été arrêté, pour sa propre sûreté. Il a été relâché dès que le train emportant le président a été parti.

gna avec humeur le malheureux Frédéric au milieu des rires de l'assistance.

Très charitablement Michel, afin de détourner l'attention de ses compagnons qui considéreraient le Bavarrois d'un air narquois, remit lui-même sur le tapis la question du mariage.

— Ma vie est arrangée d'avance, dit-il; un beau jour, ma mère me trouvera dans ses relations une brave fille dont la dot lui paraîtra suffisamment rondelette; elle aura soin de la choisir d'une santé et d'une figure agréable, et elle me présentera à la famille. Quelque temps après, il y aura à l'hôtel des Étrangers une Mme Michel Herz, active, économe, prévenante qui aidera son mari à bien recevoir les voyageurs.

— Et la dot rondelette sera une condition *sine qua non*, interrogea Mme Dornach, en regardant toujours Rosa qui pâlisait à vue d'œil.

— Pourquoi dirais-je non, quand je pense oui, répondit franchement Michel; allez, le mieux est de ne pas oublier le vieux dicton : Il faut des époux assortis dans les doux liens du mariage.

Les paroles de Michel entrèrent comme autant d'épingles dans le cœur de Rosa.

Elle ne le connaissait que depuis la veille et elle était d'une nature trop réfléchie pour avoir été prise subitement d'amour pour son cousin, comme si un coup de foudre l'avait frappée; elle n'était pas de celles qui se donnent ni qui se laissent prendre si facilement; mais Michel lui inspirait une sympathie sans cesse croissante et elle venait de se le représenter avec douleur, d'abord soldat prussien, puis marié à une femme dont la seule présence viendrait troubler une intimité qui déjà lui paraissait si douce.

### LES PENSIONS OUVRIÈRES

La commission du travail a décidé que les ouvriers, atteints, pendant le travail, d'incapacité absolue, auront droit à une pension égale aux deux tiers de leur salaire.

Cette pension serait subdivisible moitié sur leur propre tête et moitié sur celle de leur femme.

### LA DÉMISSION DE M. DE FREYCINET

On lit dans la *Patrie* :

« Nous croyons être les premiers à annoncer que, dans la dernière séance du conseil des ministres, M. de Freycinet aurait offert sa démission.

» La cause alléguée pour la retraite du président du conseil, serait une fatigue générale et un besoin de repos absolu. »

### LE DISCOURS DE LIMOGES

La *Presse* assure que le discours de M. Carnot, à Limoges, sera envoyé à toutes les municipalités de France.

### RÉAPPARITION DE WILSON

Suivant une dépêche de Loches au *XIX<sup>e</sup> Siècle*, Wilson ferait campagne pour préparer sa rentrée dans la vie politique.

### ITALIE

On mande de Rome, que le nouveau type du fusil de six millimètres sera prochainement adopté par l'armée italienne.

### PORTUGAL

On télégraphie de Lisbonne que le nouveau cabinet est définitivement constitué avec M. Obrensouza, ministre de la guerre, président du conseil, et M. Valbein, aux affaires étrangères.

### A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Par 18 voix contre 10 à M. de Bornier au 5<sup>e</sup> tour, M. Pierre Loti (Louis Viaud, capitaine de frégate), a été nommé en remplacement de M. Octave Feuillet.

### L'ENCYCLIQUE

Voici quelques détails sur l'encyclique relative à la question sociale :

La réfutation de l'école socialiste occupe quinze pages. Le Pape y défend vivement les droits de la propriété et de l'hérédité qu'il déclare naturels et divins. Il place comme base de la propriété le travail; il nuirait à ceux mêmes qu'il agit de soulager.

De la page 15 à la page 28, le Pape résume la participation de l'Église dans la solution de

Cependant, c'était la vision de l'avenir probable qu'elle avait aperçu soudainement, et la tête penchée sur sa poitrine, elle réfléchissait maintenant sur sa propre destinée.

Elle n'était pas, elle, de ces filles qui ont une dot rondelette, hélas !... Pauvre orpheline à la charge de collatéraux bienfaisants, elle ne pourrait jamais se marier selon son cœur, si elle devait aimer un jour un homme à la fois riche comme Michel, et raisonnable comme il le croyait l'être; D'où lui venaient donc ces idées singulières qu'elle n'avait jamais eues, et qui, tout à coup, la faisaient souffrir cruellement ? Elle n'en savait rien et ne cherchait même pas à s'en rendre compte, mais il lui semblait que, subitement, un rideau de glace venait de tomber entre elle et son cousin. Le langage qu'il avait tenu lui aurait paru simple et naturel dans la bouche d'un autre; dans la sienne, ce langage lui fit l'effet d'être d'une cruauté à laquelle elle ne se serait pas attendue de sa part.

Mme Dornach ne la regardait plus maintenant, devinant avec son tact féminin, ce qu'elle devait souffrir. Elle eut la délicatesse de chercher à reléguer Michel au second plan et l'adresse d'y réussir.

— Il ya, dit-elle, d'autres gens ici, et ils peuvent ne pas tous partager l'avis qui vient d'être exprimé. Vous d'abord, monsieur Wilkie, n'êtes-vous pas célibataire ?

— Je le suis, en vérité, répondit l'Anglais, et je désire le rester. Dans ma profession, on est exposé à être ici aujourd'hui, demain là, cela dépend des correspondances qu'on exige de nous; cet état am-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 13

## SANS PEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE  
EN ALSACE

VII

LES IDÉES DE MICHEL SUR LE MARIAGE

— Le mariage ! j'ai bien le temps d'y penser. D'abord, il faut que je fasse mon service militaire.

— Son service militaire, se dit-elle, c'est vrai, il faut qu'il soit soldat.

Et aussitôt une idée cruelle vint l'attrister : Michel ne parlait pas d'émigrer en France, son intention était-elle de porter le casque pointu ?

Une voix secrète s'éleva au fond de son cœur, et cette voix lui disait :

— Est-ce pour voir une chose semblable qu'on t'a fait venir à Hohwald et que tu as sans crainte accepté.

Elle aurait vivement désiré que son cousin expliquât tout de suite sur ce point, mais, lui, sans s'y arrêter, continua :

— Au reste, Madame j'ai hérité de mon père une nature pratique; je ne suis pas un faiseur de romans et je sais que le mariage est la chose la plus sérieuse de la vie.

Le jour où je me marierai, ce sera la raison et non la fantaisie qui me guidera. Avant tout, j'écouterai ma mère qui est une femme de grand sens, et ce qu'elle me conseillera je le ferai.

— Vous parlez très sagement, dit M. Dornach, tenez, regardez ma femme; avant notre union, c'était la personne la plus romanesque du monde !... à l'entendre, il lui aurait fallu un époux chanteur de sérénades ou un prince charmant ! Est-ce que j'ai l'air de l'un des deux ? Non n'est-ce pas ?

C'est que Mme Dornach avait une bonne mère qui lui a donné des avis dictés par l'expérience; elle les a écoutés et ne paraît pas en être plus malheureuse. Est-ce que je dis la vérité ma chère amie ?

Pendant tout le temps qu'avait duré le petit discours du gros manufacturier, Mme Dornach avait tenu obstinément ses yeux dirigés vers son assiette; il fallut que son mari invoquât une seconde fois son témoignage pour qu'elle répondit comme quelqu'un qui sort d'un rêve :

— Hein ? je ne sais pas, mon ami... je n'étais pas à la conversation.

— Qu'est-ce que vous avez donc, monsieur Char-moy ? s'écria tout à coup Frédéric la bouche pleine, on dirait que vous avalez de travers !

— Excusez-moi, répliqua aussitôt Léon, qui effectivement, s'agitait en tressaillant sur sa chaise, mais vous venez d'engloutir comp sur comp tant et de si énormes morceaux de bœuf fumé, que j'ai bu un peu trop vite; c'était d'instinct, il me semblait que cela vous aiderait à mieux digérer ce morceau de nourriture.

— Vous êtes bien bon, je vous je remerci gro-

la question sociale. Il rappelle les maximes de l'enseignement chrétien.

De la page 28 à la page 41, il définit les devoirs de l'Etat; il signale les devoirs généraux envers les ouvriers et ceux qu'il faut leur faire observer dans les ateliers religieux; il importe d'y faire fleurir l'intégrité des mœurs et la justice, d'éviter la promiscuité des sexes contraires à la moralité, de s'assurer que les ouvriers ne sont pas surmenés, que le travail de nuit est approprié au sexe et à l'âge des ouvriers. L'autorité des lois doit pourvoir à tout cela dans de certaines limites.

Le Pape signale ensuite les dommages qui résultent des grèves; il invoque l'intervention de la loi afin qu'on en fasse cesser les causes et, pour empêcher de s'étendre et d'amener des conflits entre les patrons et les ouvriers, il recommande l'observation du repos dominical. Quant aux salaires, il estime que les différends entre les patrons et les ouvriers devraient être résolus par des collèges mixtes; il recommande l'épargne dont il signale les grands avantages pour les ouvriers.

De la page 41 à la page 52 et dernière, le Pape traite la question des associations ouvrières, les assurances, les patronages et les syndicats. Il conclut ainsi: « Il faut pourvoir avec la plus grande célérité à ce que le mal ne devienne pas incurable par les hésitations des médecins. Les gouvernants doivent, à cet effet, recourir à l'action par les lois et par les institutions. Les riches et les maîtres doivent se souvenir de leurs devoirs, les prolétaires se rendre à la voix de la raison et, puisque la religion est seule capable de guérir le mal à fond, il faut que tous, et surtout les évêques, le clergé, en fassent valoir la bienfaisante influence, enseignent et pratiquent largement la charité, base de toutes les vertus. »

LA RÉVOLUTION AU CHILI

Une dépêche d'Iquique annonce que le gouvernement provisoire du Chili a décrété, le 15 mai courant, que MM. Auguste Matte et Augustin Ross sont délégués pour remplir ensemble ou séparément les fonctions d'agents confidentiels auprès des gouvernements français et anglais.

Voici dans quelles conditions un conflit a failli se produire entre les insurgés chiliens, l'Angleterre et l'Allemagne.

Un des navires de guerre des insurgés, qui était à court de charbon aux environs d'Iquique, s'est emparé de deux bateaux, l'un anglais et l'autre allemand, et leur a enlevé de force leur cargaison de combustible.

En apprenant le fait, l'amiral commandant l'escadre anglaise dans les eaux chiliennes a sommé l'équipage d'insurgés chiliens de faire des excuses immédiates à l'Angleterre et à l'Allemagne, faute de quoi l'escadre anglaise ouvrirait immédiatement le feu contre les bâtiments du parti insurrectionnel.

Après quelques hésitations, le capitaine du navire chilien a consenti à s'humilier. Il a fait hisser les drapeaux anglais et allemands et leur a adressé les saluts d'usage en pareil cas.

C'est l'amiral de l'escadre anglaise qui est chargé de la protection des sujets allemands au Chili, en attendant l'arrivée des trois navires de guerre allemands qui sont actuellement en route pour les eaux chiliennes.

UN CONSUL FRANÇAIS BLESSÉ

On mande de Vienne au *Daily-News* que pendant les troubles de Corfou, le vice-consul fran-

dulant ne nous permet pas d'aspirer au bonheur du « home ». D'ailleurs, mes opinions personnelles sur l'organisation de la famille et de la société m'amènent à repousser chez moi l'institution du mariage.

— Seriez-vous le dernier des chevaliers de Malte ? dit en riant Léon Charmoy, et auriez-vous fait vœu de chasteté ?

— Non, Monsieur je ne vais pas jusque-là, répliqua tranquillement Joë Wilkie.

— Alors, fit M. Dornach d'un air moitié souriant, moitié scandalisé, vous êtes tout simplement très immoral.

— Pas davantage, affirma Wilkie avec le même calme.

Frédéric Treiber fit signe qu'il voulait parler. On l'écouta, mais on fut obligé d'attendre qu'il eut fini de mastiquer une gigantesque bouchée de pain et de fromage.

Quand il fut enfin venu à bout de cette opération :

— J'y suis, s'écria-t-il, M. Joë Wilkie est un anarchiste.

Il avait déjà commencé à rire bruyamment de l'hypothèse, grotesque à ses yeux, qu'il venait d'émettre, quand il fut interrompu dans son explosion de gaieté par l'Anglais qui déclara d'un ton glacial :

— Oui, je suis anarchiste.

Cet aveu jeta un certain froid dans l'assistance. Ou il venait de se livrer à une mauvaise plaisanterie, ou il disait la vérité; dans le premier cas, le chose ne valait pas la peine d'être relevée, dans le second, il n'y avait certes pas de tout de quoi rire.

çais a été attaqué et blessé par la populace au moment où il prenait la défense de juifs citoyens français.

NOUVELLES PEU RASSURANTES

Dans une conversation reproduite par les journaux, le roi Humbert aurait dit que les télégrammes particuliers de Londres faisaient prévoir des catastrophes financières sur ce marché. L'émotion est grande dans le monde commercial.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Le Banquet des Instituteurs à Toulouse

En même temps qu'avait lieu le grand banquet offert au président de la République, un autre plus modeste, offert aux instituteurs, se tenait à la salle des Jacobins, auquel MM. Constans et Bourgeois ne tardaient pas à se rendre.

L'un des instituteurs, M. Lafourcade, a porté un toast chaleureux au ministre de l'intérieur et au ministre de l'instruction publique.

M. Bourgeois a répondu et a fait l'éloge des instituteurs de la Haute-Garonne. Il a rendu hommage à M. Constans dont il a rappelé la brillante carrière professorale à Toulouse et il a vivement engagé ses auditeurs à suivre les exemples que leur avait laissés le ministre de l'intérieur.

Celui-ci, a pris à son tour la parole :

« Il y a de cela plus vingt ans, a-t-il continué, mais si mes cheveux ont blanchi, mon cœur n'a pas vieilli, et je garde, messieurs, aux nombreux amis que je reconnais parmi vous, l'affection d'autrefois. C'est avec le corps des instituteurs que nous avons livré des batailles qui ont été des victoires. Je suis universitaire au fond de l'âme. Vous savez combien j'aime cette profession; elle est la plus belle et la plus noble de toutes, si elle n'est pas la plus enviable. Elle ne réserve pas les amertumes attachées à des situations qui sont plus en vue. Elle donne toujours la satisfaction qui suit un devoir consciencieusement rempli. »

« Sous l'inspiration de mon collègue et ami, M. Bourgeois, dont je connais les sentiments élevés et patriotiques, vous rendrez plus féconde encore la mission que vous avez à remplir en dotant la patrie de citoyens utiles et sincèrement attachés à la République. »

Les discours des deux ministres ont été couverts d'applaudissements prolongés et chaleureux.

La représentation de gala, au théâtre du Capitole, à laquelle s'est rendu le président de la République, à sa sortie du banquet, a été de tous points magnifique. On a exécuté une cantate en son honneur, intitulée: *Hommage à Carnot!*

Toulouse a été toute la soirée splendidement illuminée.

Départ de Toulouse

Le président de la République a quitté Toulouse jeudi, à huit heures 30 du matin.

Toute la population était debout pour l'acclamer encore. Il a de nouveau, en termes chaleureux, exprimé au maire et au préfet toute sa reconnaissance pour l'accueil dont il a été l'objet et leur a demandé d'en transmettre le témoignage aux habitants de la grande cité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 Mai

LA Poudre sans fumée

M. Le Hérisse pose au ministre de la marine une question sur les faits racontés dans un journal par M. Gerville-Réache. Est-il vrai que le ministère de la marine ait acheté des

Après un instant de silence, Léon Charmoy prit la parole à son tour :

— Moi, dit-il avec sa chaleur ordinaire, je n'ai pas d'idées sur le mariage, n'y ayant jamais songé pour mon compte; cependant, la femme est ici-bas l'objet d'un culte pour moi. Aimer, être aimé, tel m'apparaît le but de la vie; il n'existe à mes yeux, qu'une chaîne indissoluble, éternelle, c'est celle de l'amour.

Mme Dornach l'écoutait la tête penchée en arrière, avec un sourire de béatitude infinie.

Au contraire, M. Dornach n'avait pu s'empêcher de hausser les épaules et de grommeler :

— Voilà qu'il se met à conjuguer son verbe aimer ! Moi aussi, je l'ai conjugué, ce verbe-là, mais il y a temps pour tout.

Michel avait entendu sans y prêter une très grande attention les ardentes paroles de Léon Charmoy, dans lesquelles il n'avait vu qu'une des boutades habituelles au Parisien; il consulta de l'œil Rosa, comme pour lui dire :

— Hein, quelles folies ?

Mais, à son grand étonnement, il vit que la jeune fille le regardait avec une mélancolie étrange. Son regard parlait, à elle aussi, mais Michel n'en comprenait pas l'éloquence, autrement il eût deviné que, dans sa candeur et sans en savoir la raison, Rosa se demandait :

— Pourquoi n'est-ce pas Michel qui a prononcé les paroles de M. Léon Charmoy ? Comme j'aurais été heureuse de lui entendre dire cela, à lui !

Mais elle baissa les paupières, intimidée par les oillades brûlantes que Frédéric, placé en face d'elle, venait de lui décocher tout à coup.

canons à l'étranger ? Qu'il ait livré une certaine quantité de poudre sans fumée ?

M. Barbey, ministre de la marine, répond que jamais il n'a livré de poudre de guerre. Mais il est exact que deux canons à tir perfectionné ont été achetés à la maison Armstrong. Il s'agissait de faire des expériences comparatives dont l'utilité est incontestable. Le ministre estime qu'il a ainsi accompli son devoir.

M. Le Hérisse remercie M. Barbey de ses explications.

INTERPELLATION DE M. GERVILLE-RÉACHE

M. Gerville-Réache demande à transformer la question en interpellation.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Gerville-Réache répète ce qu'il a raconté dans le *Siècle*. Il a vu les lettres de commande dans lesquelles le ministre de la marine donnait à la maison anglaise toutes facilités pour faire ses essais. L'orateur ne met pas en doute la valeur du démenti formulé par M. Barbey à la commission du budget et à la Chambre, mais il affirme l'exactitude de ses renseignements, et que la maison Armstrong a bien employé de la poudre sans fumée.

M. Gerville-Réache ajoute que les deux canons achetés valent, avec leurs projectiles, l'un de 50 à 60,000 fr., l'autre de 70 à 80,000. Cependant, le ministère de la guerre a payé une somme plus considérable. Sur ce point, une explication est indispensable.

L'orateur dépose un ordre du jour invitant le ministre de la marine à ajouter chaque année à son budget l'état des constructions neuves de l'artillerie.

M. Brisson, rapporteur du budget de la marine, dit qu'il ne s'oppose pas au vote de l'ordre du jour pur et simple réclamé sur presque tous les bancs, mais à la condition que le ministre prenne l'engagement de doter à bref délai la flotte de l'artillerie à tir rapide qui lui manque. De plus, il doit être bien entendu que l'état des constructions de l'artillerie sera annexé au budget.

M. Barbey déclare qu'il accepte ces conclusions.

LES TARIFS DES DOUANES

La Chambre reprend la discussion du tarif des douanes.

M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, fait connaître l'opinion du gouvernement.

Le ministre du commerce et de l'industrie déclare d'abord qu'il convient d'écarter toute controverse de doctrine.

— Il s'agit d'assurer la défense du travail national, la liberté de nos tarifs. Il faut faire porter nos investigations sur le commerce d'exportation. Il a fait d'incessants progrès depuis 1849, cependant nous sommes actuellement à un point d'arrêt.

D'autre part, les pays étrangers continuent de progresser. Nous avons, avant 1870, le second rang après l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis. Quelle est la cause de cette déchéance ?

Notre régime douanier n'en est pas seul responsable. Il y a trois causes principales : les anciens monopoles tendant à disparaître, le globe a subi des modifications matérielles.

Le ministre développe ces considérations avec des chiffres à l'appui.

— Quelle est, ajoute-t-il, la règle de conduite que nous devons adopter ? J'estime que

Le jeune lourdaud avait ingurgité nombre de verres de ce bon petit vin de l'Évêque, qui est la gloire de Sainte-Odile, et il en éprouvait une vive agitation. Il était pris d'un immense besoin d'ouvrir son âme à son tour et de débiter de jolies choses, douces et attendrissantes.

— L'amour ! dit-il, oui, l'amour, tel est le bien suprême !... mais l'amour dans le mariage... pour cela, il ne faut pas unir deux dots, comme le pense M. Michel, mais deux âmes... c'est ce que je ferai quand cela me conviendra... mes moyens nous le permettent. Que m'importe que celle que je choisirai soit pauvre, si elle est belle et pure !... et si elle sait reconnaître la tendresse que j'aurai pour elle.

Tout en parlant, il ne cessait de lancer des coups d'œil tellement significatifs que personne ne pût s'y méprendre; c'était bien à elle que s'adressait cette espèce de déclaration émanant en même temps d'un cœur enflammé et d'un estomac satisfait.

— Oh ! qu'il doit être doux d'être aimé ainsi ! s'écria Mme Dornach avec un accent si comique que tout le monde se tordit littéralement à force de rire, excepté Rosa, qui essaya vainement de partager la gaieté générale.

Hélas ! la pauvre enfant avait hâte de monter à la chambre qui lui était destinée pour y pleurer à son aise.

Et, toute la nuit, elle se dit obstinément sans cesser de verser des larmes :

— Ah ! que je suis malheureuse ! Je suis encore plus seule au monde que je ne pensais !

Le lendemain, dans le char-à-bancs qui ramenait les touristes à Hohwald, elle trouva le moyen

de ne pas s'asseoir près de Michel, et, en descendant de voiture, ce ne fut pas sur son bras qu'elle s'appuya. Catherine qui était présente au retour de la caravane s'en aperçut. Un éclair de joie brilla dans ses yeux.

« Monsieur le président. »  
« Le maire de Cahors et MM. les délégués du conseil municipal qui m'entourent ont l'honneur de présenter au chef de l'Etat l'hommage de leur profond respect. »  
« Ils sont fiers de saluer en la personne du premier magistrat de la République, l'homme éminent dont le nom déjà glorieux dans l'histoire, est synonyme de patriotisme, d'ordre, de travail et de liberté. »  
« Plus heureuses que nous, les nobles cités de Montauban et de Toulouse vont recevoir votre visite, et, je ne crains pas d'être démenti, cet honneur excite en nous une légitime envie. »  
« Nous osons espérer, monsieur le président, qu'un jour viendra où vous daignerez accorder la même faveur à la patrie de Gambetta, et nous nous en portons ici tous les garants, vous trouverez dans la cité cadurcienne et parmi nos braves populations, avec un accueil profondément sympathique pour votre personne, un dévouement non moins absolu aux institutions que le pays s'est données. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nous reproduisons ci-après *in extenso* l'allocation prononcée par M. Coste, maire de Cahors, à M. le président de la République, lors de son passage à Figeac.

« Monsieur le président. »  
« Le maire de Cahors et MM. les délégués du conseil municipal qui m'entourent ont l'honneur de présenter au chef de l'Etat l'hommage de leur profond respect. »

« Ils sont fiers de saluer en la personne du premier magistrat de la République, l'homme éminent dont le nom déjà glorieux dans l'histoire, est synonyme de patriotisme, d'ordre, de travail et de liberté. »

« Plus heureuses que nous, les nobles cités de Montauban et de Toulouse vont recevoir votre visite, et, je ne crains pas d'être démenti, cet honneur excite en nous une légitime envie. »

« Nous osons espérer, monsieur le président, qu'un jour viendra où vous daignerez accorder la même faveur à la patrie de Gambetta, et nous nous en portons ici tous les garants, vous trouverez dans la cité cadurcienne et parmi nos braves populations, avec un accueil profondément sympathique pour votre personne, un dévouement non moins absolu aux institutions que le pays s'est données. »

NOS COMPATRIOTES

A la dix-septième fête annuelle de la « Macédoine », qui avait lieu, mercredi, à l'Hôtel Continental, on a remarqué, au milieu d'un grand nombre de hautes personnalités politiques et littéraires, notre distingué compatriote M. Larroumet.

Après le dîner a eu lieu un très intéressant concert exécuté par de brillants artistes au nombre desquels se trouvait notre compatriote Soullacroix, qui a détaillé, avec son esprit habituel, un air de la *Basoché* et un couplet des *Folies amoureuses*.

VIII

UN HIVER AU HOHWALD

Les beaux jours avaient duré cette année-là au-delà du commencement de l'automne ! les hôtes de Hohwald en profitèrent et se décidèrent seulement à regagner leurs quartiers d'hiver quand le temps changea subitement, c'est-à-dire tout à fait à la fin d'octobre.

L'hôtel, si animé pendant la saison, prit tout à coup une autre physionomie : le joyeux et continu va-et-vient des voyageurs fit place à une tranquillité douce et monotone.

Par un esprit d'économie bien entendue, Mme Herz congédia, ainsi que tous les ans, les domestiques supplémentaires engagés pour l'été, et le personnel de la maison fut réduit au strict nécessaire.

De cet état de choses, il existait une intimité plus grande entre Rosa et ceux qui l'avaient recueillie; elle éprouva un certain contentement qu'elle ne s'expliquait pas à se trouver plus seule avec sa tante et son cousin, les connaissant davantage et les aimant beaucoup mieux chaque jour.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(A Suivre).

**LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE DE SOUILLAC A BRIVE**  
Par arrêté du Préfet du Lot, en date du 14 mai, le directeur des postes et télégraphes de la Corrèze est autorisé à pénétrer, pour l'établissement d'une ligne télégraphique de Souillac à Brive, dans les propriétés non closes ainsi que sur les toits ou terrasses des bâtiments désignés dans le tracé de la ligne.

**BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR**  
Les épreuves écrites relatives à l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur commenceront, pour les garçons, lundi prochain 25 mai, à 7 heures 3/4 du matin, dans une salle du collège de jeunes filles, à Cahors.

**FAUX BRUITS DE MOBILISATION**  
Il est inexact que le 17<sup>e</sup> corps doive être mobilisé cette année.

Aucun corps d'armée ne peut être mobilisé sans l'autorisation de la Chambre, et, à l'heure actuelle, aucune demande n'a été faite à ce sujet.

**LA MONNAIE DE NICKEL**  
Après de nouvelles expériences faites à la Monnaie pour la fabrication de types en nickel, devant remplacer nos vieux sous, le ministre des finances vient de renoncer à mettre en circulation cette nouvelle monnaie, dont la frappe est suspendue.

**LA CLASSE DE 1887**  
On se souvient que nous avions parlé du renvoi de la classe 1887, en faisant de grandes réserves.

Plusieurs journaux ont publié une note disant qu'il était question, au ministère de la guerre, de licencier la classe de 1887, ainsi que cela vient d'être fait pour les troupes de la marine.

Nous croyons savoir que l'information que nous avons donnée est inexacte. Ce n'est pas à la veille des manœuvres d'automne et pendant l'inspection générale qu'on peut procéder à un licenciement : ce serait réduire à rien les corps de troupes.

**L'EXPÉRIENCE D'HYPNOTISME**  
Les commissaires de police ont reçu l'ordre de ne plus accorder aux prestidigitateurs ou aux magnétiseurs qui donnent des séances dans les cafés et chez les marchands de vin, l'autorisation de comprendre dans leurs programmes de magnétisme ou d'hypnotisme.

Cette mesure a dû être prise à la suite d'accidents dont ont été victimes des « sujets improvisés », par suite de l'inexpérience de certains opérateurs.

**ACTE DE COURAGE**  
Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 15 mai 1891, une gratification de 25 francs est accordée au sieur Payssot, de Saint-Cirq-Lapopie, pour avoir accompli un acte de courage en retirant d'un puits le jeune Montillet, âgé de 5 ans, qui y était tombé accidentellement.

**INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES**  
Par arrêté, les directeurs et directrices d'écoles laïques à plus de deux classes, les maîtres et maîtresses chargés de cours complémentaires laïques recevront les suppléments de traitement prévus aux articles 8 et 9 de la loi du 19 juillet 1889. Le présent arrêté aura son effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1891.

Par arrêté, la classe provisoire est supprimée pour les institutrices stagiaires laïques. Il est accordé à cet effet une augmentation de traitement de 50 fr. aux institutrices laïques de ladite classe sans que leur traitement puisse excéder le taux légal de la classe permanente des stagiaires. Il est accordé une augmentation de traitement de 50 francs à toutes les institutrices laïques de la sixième classe provisoire qui ont été titularisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1891, sans que leur traitement puisse dépasser le taux de la cinquième classe.

Le présent arrêté aura son effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1891.

**ÉCOLE NAVALE**  
L'Officiel publie l'avis suivant, relatif aux candidats à l'École navale en 1891 :

« En raison du petit nombre des candidats qui ont demandé à concourir à Dunkerque, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Bastia, Lyon et Nancy, le sénateur ministre de la marine a décidé que les compositions n'auraient pas lieu dans ces centres en 1891. Les jeunes gens qui ont fait choix des villes indiquées ci-dessus devront se rendre, le 30 mai courant, savoir : ceux de Dunkerque et de Nancy, à Paris ; ceux de Bordeaux, Bayonne et Toulouse, à Rochefort ; ceux de Lyon, à Toulon. »

**ÉCLIPSE DE LUNE**  
Samedi 23 mai, il y aura une éclipse totale de lune en partie visible à Paris. On sait que les éclipses de lune sont dues à ce que cet astre, dans son plein, passe dans l'ombre que la terre, interposée entre lui et le soleil, projette derrière elle ; on sait aussi qu'un corps opaque,

placé sur le parcours des rayons émanés d'un corps lumineux, les arrête au passage et que c'est précisément en empêchant de recevoir ces rayons sur l'espace situé du côté opposé à l'élément éclairant qu'il se forme une ombre ; enfin, le corps lumineux ne consistant pas en un point unique, mais ayant toujours une surface appréciable, il y a derrière le corps opaque une portion de l'étendue qui ne reçoit aucun rayon lumineux — c'est là ce que l'on appelle l'ombre — mais entre cet espace et celui qui reste éclairé se trouve une zone qui ne reçoit qu'une partie plus ou moins grande des rayons du corps lumineux — cette zone s'appelle la pénombre — ; c'est ce qui fait que sur les bords d'une ombre il y a toujours une dégradation des effets lumineux établissant une transition entre l'espace éclairé et l'ombre complète.

Cela posé, la terre, éclairée d'un côté par le soleil, projette en arrière une ombre limitée tout autour par un pénombre. Dans l'éclipse de samedi, l'entrée de la lune dans la pénombre de la terre aura lieu à 3 h. 47 du soir, l'entrée dans l'ombre à 4 h. 51 ; le milieu de l'éclipse à 6 h. 39, la fin de l'éclipse totale à 7 h. 18, la sortie de l'ombre à 8 h. 26, et la sortie de la pénombre à 9 h. 31.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

**Affaire Escoffier**

Audience du 21 Mai 1891

**VERDICT**

La délibération des jurés n'a pas duré moins de quatre heures.

La réponse du jury sur toutes les questions moins trois (la 2<sup>e</sup>, la 741<sup>e</sup> et la 742<sup>e</sup>) est OUI l'accusé est coupable.

OUI à la majorité il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

Interrogé sur l'application de la peine, M<sup>e</sup> Gouillaud, défenseur d'Escoffier, supplie la Cour d'avoir pitié de la femme et des enfants de l'accusé, d'abaisser la peine dans la plus large mesure, et de lui appliquer les dispositions de la loi Bérenger.

La cour se retire pour délibérer. Elle revient un quart d'heure après et prononce contre Escoffier la peine de **cinq ans de prison et cent francs d'amende**, et dit qu'il n'y a pas lieu de lui faire application de la loi Bérenger.

Escoffier écoute impassiblement cette sentence.

\* \*

Audience du 22 mai 1891

**Le crime de Rampoux**

**ACTE D'ACCUSATION**

Depuis longtemps de graves dissensions existaient entre deux frères de la commune de Rampoux, arrondissement de Gourdon, les nommés Ambroise et Denis Galan. Détenteur de la plus grande partie de la propriété de famille, Denis Galan voulait engager son frère à lui abandonner le reste. Celui-ci, qui n'avait pas à se louer d'un 1<sup>er</sup> essai de vie commune, s'y refusait et se préparait même à intenter à Denis Galan une action en révision de partage ; l'irritation de ce dernier ne fit que s'accroître quand il apprit que son frère allait se marier avec une jeune fille, la nommée Marie Séguy, et dès lors, la mort de celui-ci fut résolue dans son esprit. Une certaine quantité de blé ayant disparu d'un endroit où Ambroise Galan l'avait cachée, Denis Galan lui persuadait qu'il était enfermé dans une grange au milieu du bois et appartenant à un nommé Séguy ; il l'y accompagnait et profitait des recherches auxquelles il se livrait la nuit pour le frapper d'un premier coup de pistolet, ensuite de plusieurs coup de hoyau ; puis il portait le cadavre dans une mare assez profonde où il le précipitait.

Voyant que quelques personnes commençaient à se préoccuper de la disparition de son frère, il se rendait le 29 janvier 1891 à la gendarmerie où il faisait la déclaration simulante l'inquiétude et laissant entrevoir la possibilité d'un suicide. Bientôt cependant, devant les constatations écrasantes qui le dénonçaient en raison de son attitude et de différents propos tenus par lui comme l'assassin de son frère, il dut entrer dans la voie des aveux.

Il déclara qu'Ambroise Galan voulant en finir avec la vie s'était tiré un coup de pistolet dans la grange de Séguy et l'avait ensuite supplié de l'achever à coups de hoyau, ce qu'il avait fait ; puis, que pour se débarrasser du cadavre, il l'avait porté dans une mare, d'où il fut effectivement retiré, non sans beaucoup de peine, ce qui fit dire à Denis Galan, dont le cynisme ne s'est pas démenti pendant la durée de l'instruction qu'à lui seul, il eut été dans l'impossibilité de le retirer de là. Il avait en effet préparé dans un appentis dépendant de sa maison d'habitation une fosse dans laquelle son intention était de transporter le cadavre quand l'attention publique aurait été moins excitée.

La préméditation résulte surabondamment des détails du crime ; le pistolet qui appartenait à Ambroise Galan et que Denis Galan représente comme lui ayant servi pour se suicider, n'est pas,

d'après les conclusions de l'expert, celui qui a été employé à le frapper.

Ambroise Galan qui cherchait à se marier, n'avait aucune pensée de suicide et répétait au témoin Marie Séguy qu'il avait très peur de son frère, qui l'avait menacé plusieurs fois de mort ; l'accusé lui-même n'hésite pas à reconnaître le hoyau avec lequel il l'a achevé quand il l'eût terrassé d'un premier coup de feu.

En conséquence, Le nommé Denis Galan est accusé d'avoir : Du 24 au 31 janvier 1891, en tout cas depuis moins de 10 ans, à Rampoux, commis un homicide volontaire sur la personne de Galan Ambroise, domicilié audit lieu avec cette circonstance que ledit homicide volontaire a été commis avec préméditation.

Ce qui constitue le crime prévu et réprimé par les art. 295, 296, 297 et 302 du code pénal. Il est ensuite procédé à l'appel des témoins qui sont au nombre de vingt-trois.

L'interrogatoire commence ensuite.

**INTERROGATOIRE**

D. Vous vous appelez Denis Galan ? Vous avez 43 ans ? Vous avez trois enfants ? Vous êtes conseiller municipal, et beau-frère du maire de Rampoux ?

R. Oui.  
D. Vous êtes d'un caractère surnois et vous passez pour être méchant et vindicatif. Dans la succession de vos parents vous avez été avantagé d'un tiers, c'est-à-dire que vous avez touché deux tiers et votre frère un tiers.

R. C'est vrai.  
D. Vous avez habité quelque temps ensemble avec votre frère ?

R. Jusqu'au mois de juillet 1889.  
D. Vers le mois de décembre 1890, vous avez su que votre frère avait l'intention de faire réviser le partage ?

R. Oui.  
D. Vous avez su également que votre frère voulait se marier avec la fille Séguy ?

R. Je n'en savais rien.  
D. Tout cela a dû vous causer une certaine irritation !

R. Non, monsieur le président.  
D. Vous avez voulu faire faire à votre frère une donation à votre profit et vous avez insisté sur ce sujet même quelques heures avant le crime.

R. Si je l'ai fait, c'est pour arracher mon frère à la misère.  
D. Arrivons à la scène du 24 janvier. Dites ce qui s'est passé ?

R. Le 23 janvier, Ambroise vint me trouver, il me demanda une clef tordue pour aller faire des recherches dans la grange de Séguy située à 500 mètres au milieu d'un bois. Il me demanda même un marteau.

Le lendemain soir 24 janvier au moment où j'allais me coucher, Ambroise m'appela et me pria de l'accompagner dans la grange de Séguy. Nous sommes partis tous les deux dans la grange.

Mon frère a alors allumé la lanterne et nous sommes montés dans le grenier où nous n'avons rien trouvé. Une fois en bas de ce grenier, mon frère regardait d'un côté et moi du côté opposé. C'est à ce moment que j'ai entendu le coup de pistolet. J'ai eu peur et j'ai laissé tomber la lanterne qui s'est éteinte. Je l'ai rallumée. Ensuite mon frère m'appela d'une voix faible et me dit : « Aie pitié de moi, ne me laisse pas souffrir ». C'est à ce moment que j'ai aperçu le hoyau et que je l'ai achevé.

D. Vous avez porté deux coups terribles à Ambroise, l'un à droite et l'autre à gauche du crâne.

R. Oui.  
R. Qu'avez-vous fait du cadavre ?

R. Je l'ai laissé dans la grange.  
D. Le lendemain qui était un dimanche vous êtes allé à Lavercantière, au café, vous avez joué à la poule ?

R. Oui.  
D. Vous êtes rentré chez vous dans la soirée et vous êtes revenu à la grange vers 10 heures ? Vous avez pris le cadavre sur vos épaules et vous l'avez porté à la mare de Monrayssat située à environ 600 mètres. Est-ce vrai ?

R. Oui.  
D. Vous êtes ensuite rentré chez vous ?

R. Oui.  
D. Pourquoi n'avez-vous pas déclaré aussitôt que votre frère s'était suicidé, d'après votre système ? Avez-vous demandé le 25 à M. Labrande s'il n'avait pas vu votre frère Ambroise ?

R. Je ne crois pas.  
D. Vous dites à M. Labrande que vous avez passé la soirée de la veille avec votre frère et que vous croyez qu'il était allé à Cahors consulter un homme d'affaires.

R. Je ne m'en souviens pas.  
D. Quelques jours après, vous montriez beaucoup d'inquiétude sur la disparition de votre frère et vous envoyez un billet à la gendarmerie de Salviac qui vint à Bouscailloux. Vous conduisez les gendarmes à la grange Séguy. Là on trouve des traces de sang, des cheveux ensanglantés et vous dites : « Je ne voudrais pas être dans le pantalon de Séguy ».

Le 29, le brigadier de gendarmerie vient lui-même. Il reconnaît les cheveux d'Ambroise. On fouille partout, dans les mares, dans les citernes et dans les puits. Le brigadier fait même des recherches chez vous. Dans un appentis chez vous, il découvre un trou fraîchement creusé. Vous lui répondez que c'était pour chercher une source.

R. Oui.  
D. Ce n'était qu'une fosse de 2 mètres de long, 50 centimètres de large et 1 mètre de profondeur. Juste la mesure d'une bière.

Persistez-vous à soutenir que ce trou était une fouille pour découvrir une source et non une fosse destinée à recevoir le cadavre de votre frère ?

R. Oui.  
D. Sur les questions pressantes du brigadier, vous avez déclaré ce que vous venez de nous dire ici relatif au prétendu suicide de votre frère ?

R. Oui.  
D. Le brigadier vous a alors arrêté, et en vous conduisant à Salviac, il prétend que vous lui avez demandé si quand vous reviendriez, vous pourriez jouir des biens de votre frère Ambroise.

R. Je ne m'en souviens pas.

**VERDICT**

Reconnu coupable par le jury avec circonstances atténuantes Denis Galan est condamné aux **travaux forcés à perpétuité**.

Ministère public : M. Bussières, procureur de la République.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Munin-Bourdin.

**L'Administration des Plantations St-James** (Rhums de St-James) nous fait savoir que plusieurs de ses Agences sont vacantes dans notre département. Les postulants à cette importante représentation sont priés d'adresser leur demande à Monsieur P. LAMBERT. — Rhums. — Succursale de Bordeaux, rue Barreyre 68.

**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France.

Le journal *le Matin*, dans son numéro du 12 mai, parle de dissensions qui auraient surgi dans le conseil d'administration de la compagnie générale Transatlantique.

Cette assertion est absolument inexacte, et la proposition d'un dividende de 30 fr. pour l'exercice 1890 a été votée à l'unanimité, après l'examen des comptes qui seront soumis prochainement à l'assemblée générale des actionnaires.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Le marché paraît disposé à se remettre un peu, mais il ne faut pas oublier que nous sommes à la merci des places étrangères.

Il serait dangereux selon nous d'aller un peu trop vite, on ne se remet pas du jour au lendemain d'une pareille secousse. La prudence doit donc être à l'ordre du jour.

Le 3 0/0 est à 93.30, le nouveau fait 91.70, le crédit foncier est à 1250 avec une bonne tendance.

Les obligations foncières et communales ont toujours un marché sérieux.

La Banque de Paris est à 785, l'assemblée a voté toutes les résolutions qui lui étaient soumises entre autres un dividende de 45.

La Banque d'Escompte qui a bien supporté la baisse est à 470.

La Société générale est bien tenue à 480 on connaît la sagesse de son administration.

Le Crédit Mobilier est à 375, il mérite mieux et sans la réaction serait à d'autres cours.

Le Crédit Lyonnais tend à se raffermir à 765. Il devrait être en dehors de la réaction.

Nos grands chemins sont assez bien tenus ; le Lyon est à 1490.

Notons toujours la bonne tenue des obligations des chemins de fer économiques.

Les fonds étrangers très éprouvés ont une meilleure tendance. La rente italienne a subi dans de moins grandes proportions que tous les fonds d'Etat d'influence des mauvaises bourses.

Le ministère a pour lui l'opinion publique, il poursuit donc son programme d'économies.

En Banque, l'Alpine est à 210. On ne peut que louer la prudence de son conseil d'administration qui fortifie ses réserves en présence de la crise industrielle.

L'action des mines d'or de St-Antoine est à 55. Les nouvelles de l'exploitation sont excellentes.

Le Laurium Grec est à 155, nous avons déjà annoncé que les nouvelles laveries avaient été installées beaucoup plus tôt que nous ne pensions. Les résultats obtenus ont été surprenants.

La part Paris-Caracas est à 114, un convoi de bœufs est attendu à Paris dans les premiers jours du mois de juillet et de l'exemple fourni par la Sociadad rural argentina qui en avril 1890 a embarqué à la Plata, 400 bœufs à destination du Havre.

Il est aisé de conclure que l'importation du Venezuela deviendra bien plus facile. La durée du voyage étant moitié moindre. La Mine Transvalienne doit attirer l'attention avec les affaires dans lesquelles elle est intéressée et qui doivent lui donner de beaux résultats.

Les parts du Crédit provincial selon nos prévisions sont en avance à 13 fr. La baisse n'a eu aucun effet sur ces petits titres. L'obligation Porto-Rico au milieu de la baisse est bien tenue à 280. A 250 l'obligation Linares à Almería constitue un placement qui rapporte plus de 5 %.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour les renseigner sur toutes les valeurs cotées ou non cotées. Nous sommes également à leur disposition pour toutes les opérations de Bourse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR  
RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de **Laqueuille** desservant les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**; 2° pour la station du **Royat**, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places. Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et **La Bourboule**.

Du **Mont-Dore** et de **La Bourboule** à **Royat** et **Clermont-Ferrand** et vice versa billets d'Aller et Retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

EXCURSIONS

En **Touraine**, aux **Châteaux des bords de la Loire** et aux **Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic** et à **Guérande**.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyen-

nant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 60 fr. — 2<sup>e</sup> classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

On trouvera de très intéressants détails industriels sur la fabrication des « Cuirs », dans la 312<sup>e</sup> livraison de la **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** qui renferme, en outre, des articles très importants sur l'emploi des plaques de « Cuirasse » sur les vaisseaux et l'indication des « Cuirassés » des principales marines étrangères.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 159<sup>e</sup> livraison (16 mai 1891). — Trente mois au Tonkin, par M. le docteur Hocquard, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe. — (1885). — Texte et dessins inédits. — Sauf quelques exceptions indiquées dans les légendes des gravures, les dessins de ce voyage ont été faits d'après les photographies de l'auteur. — 12 gravures de Taylor, A. Slom, Thiriart, Langlois.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 964<sup>e</sup> livraison (16 mai 1891). — Texte : Les Jumeaux de la Bouzaraque, par H. Meyer. — La Friture du père Guignard, par Henri Fayel. — Les Cartes à jouer, par C. de Trelles. — Une poursuite, par Mme de Nanteuil. — Jeanne d'Arc, par Mme Gustave Demoulin. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**LA NATURE.** Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du 16 mai : — Edmond Becquerel : Gaston Tissandier. — Les phoques de la mer de Behring : D. Bellet. — L'aluminium : Ch-Ed. Guillaume. — Mesure de la vitesse des astres dans la direction du rayon visuel : Moëssard. — L'analyse des vins : A. Hébert. — La mante diabolique : G.-A. Poujade. — Abimes et grottes du Causse de Gramat (Lot) : E.-A. Mrrtel. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 19 mai 1891 : Stanislas Meunier. — Lampe à poudre-éclair de M. Paul Nadal : G. T. — « Supplément » Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

**SAINT-NICOLAS** (supplément). — 12<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 25. — 21 mai 1891. — Un exploit de l'Empédocle : \*\*\*. — Futurs Chevaliers : N. Balleyguier. — Le moi de mai : Tante Nicole. — La petite Berthe : Etienne Marcel. — La Perce-Neige : J. G. — Petite mère : Pierre du Château. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par Ed. Zier, D. Beard, J. Geofroy, E. Causé, Gaillard, etc.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**LE MUSÉE DES FAMILLES.** — Sommaire du 15 mai 1891. — Les dix doigts de Jean Ruthé, par Sixte Delorme. — Les vieux Almanachs. — Le Salon de 1891, par G. Migeon. — Dans la Sierra, par A. Doulliac. — Les résidences favorites de la Reine d'Angleterre, par C. Améro. — Une obsession, par S. Blandy. — Sans lui, par Louise Mussat. — Causerie de quinzaine. — Science en famille, par L. Balthazard. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par J. Wagrez, G. Ballot, A. Maignan, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

De l'aveu de tout le corps médical, la Quinine de Pelletier est le roi des médicaments: introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de Pelletier, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs rhumatismales, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina.

Départ pour la Campagne

Qui n'aime la campagne en cette saison ! Mais la verdure, le parfum des fleurs, le doux chant des oiseaux et autres choses qui constituent le charme de la vie rustique ne sont pas tout ; Il faut encore manger. Donc, que l'on fasse, pour sa villégiature une ample provision de Liebig. La plus faible addition de cet extrait de viande, dans les sauces, fricassées, ragoûts, on améliore la saveur ; quant au goût particulier à chaque viande, loin d'être atténué ou modifié par le Liebig, il se trouve au contraire, fortifié et mis en relief, par l'addition du précieux jus de viande dont il s'agit.

Le vin de Quinium Labarraque, fébrifuge tonique et digestif, est un réparateur des forces puisant qui est administré avec le plus grand succès dans les convalescences des fièvres typhoïdes, fluxions de poitrine, suites de couches.

« Il est infiniment plus riche que les extraits ordinaires de quinquina, et les préparations qu'on en obtient sont beaucoup plus actives et plus uniformes dans leur action, le Quinium Labarraque étant un produit dosé chimiquement. » (Extrait du traité de pharmacie pratique qui porte le titre d'Office de Dorvault.)

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Dans toutes les pharmacies.

Le vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine ; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande ; on nourrit avec lui les anémiques, les convalescents, les phisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite de maladies graves.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.* EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE ROCHEREAU, PARIS

SULFATE de CUIVRE A VENDRE

Garanti 99 % à 55 fr. les 100 kilos Rendu franco en gare de Cahors

S'adresser à M. Victor COMBES, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> **BALAGAYRIE**, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

VIGNES AMÉRICAINES

5,000 Othellos Racinés

A VOIR ARRACHER SUR PLACE

Extra-beaux — à 100 fr. le mille

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)


Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N<sup>o</sup> 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> **Sabatié** vient de faire placer dans son Etablissement, l'**Appareil de Suspension** de M. le Docteur **CHARCOT**, pour le traitement de l'**Ataxie locomotrice** et autres maladies nerveuses.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signat. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette  
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Les VÉRITABLES EAUX de

VICHY

sont les Sources de l'Etat français  
Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris  
**CÉLESTINS.** Gravelle, Maladies de la Vessie.  
**GRANDE-GRILLE.** Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.  
**HOPITAL.** Maladies de l'Estomac.  
**HAUTERIVE.** Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.  
Les seules où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Gargon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.  
S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourrelier à Castelnau-Montriatier.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Eté

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

HONORÉ Photographie  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 4<sup>e</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

avec un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série